

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Directeurs d'établissements,
Directeurs financiers.

Date : 7 février 2024

Références : arrêté du 28 avril 2023 portant approbation du règlement arbitral applicable aux médecins libéraux en l'absence de convention médicale est paru le 30 avril 2023 au Journal Officiel.
Article R322-1-1 du code de la sécurité sociale.

Pole Etablissements Bourgogne :

Etablissements Privés de Bourgogne : tél 03 80 59 37 60 les mardis et jeudis

Etablissements Publics de Bourgogne : tél 03 80 59 34 52 les mardis et jeudis

RAPPEL REVALORISATIONS TARIFAIRES

REVALORISATION DES CODES ACTES AU 01.11.23	
G / GS : consultation généraliste / spécialiste en médecine générale (augmentation via revalorisation MMG)	26.50€
APC : avis ponctuel de consultant	56.50€
APY : avis ponctuel de consultant pour neuropsychiatre, psychiatre et neurologue	64.00€
CCP : première consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles.	47,50 €
CCX : code prestation agrégé pour les consultations complexes CSO, CSM, CSE et ASE.	47,50 €
COB : consultation obligatoire de l'enfant.	26,50 €
COD : consultation obligatoire de l'enfant.	31.50€
REVALORISATION DES MAJORATIONS AU 01.11.23	
MPC : majoration médecin spécialiste cumulable avec la CS	3.50 €
MPC : majoration médecin spécialiste pour psychiatre et neuropsychiatre et neurologue cumulable avec la CNP	4.20€
MCC : majoration de coordination pour les cardiologues cumulable avec la CSC	4.77€

Le montant du plafond de la majoration de la participation de l'assuré hors parcours de soins est porté à 10,60€ contre 10€ précédemment.



EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

	SPECIALITES	TARIFS AU 01.11.23
CXD Consultation complexe chirurgien-dentiste	18 - STOMATOLOGIE	47.50 €
	44- CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE	
	45 - CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIE	
	69 - CHIRURGIE	
	AUTRES SPECIALITES	Pas de changement = 46 €

	SPECIALITES	TARIFS 01.11.23
TCS Téléconsultation spécialiste	12- PEDIATRE	23.00€
	MEDECIN SPECIALISTE (hors médecin généraliste ou spécialiste en médecine générale, pédiatre, psychiatre, neurologue et gynécologie médicale)	30.00€
	70 et 79- MEDECIN EN GYNECOLOGIE MEDICALE	32.00€
	33- MEDECIN SPECIALISTE PSYCHIATRE, 17 -NEUROPSYCHIATRE	50.20€
	32 - NEUROLOGUE	

Les majorations MPC et MCS ne sont pas cumulables avec la TCS.
La MOP reste facturable en sus des téléconsultations.